

Questions orales

● (1455)

L'hon. Diane Marleau (Ministre de la Santé, lib.): Monsieur le Président, une des choses que je voudrais déclarer à la Chambre, c'est que les soins de santé se portent bien. La Loi canadienne sur la santé favorise une évolution normale des soins de santé.

Je pars pour Victoria. Je quitterai dès que la période des questions sera terminée. J'y vais pour travailler avec les provinces. Je collaborerai avec elles dans toute la mesure du possible, mais je ne permettrai pas la création d'un système à deux niveaux.

* * *

[Français]

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Travail. Après avoir exprimé publiquement sa vision de la démocratie en déclarant que le gouvernement respecterait le vote référendaire des Québécois et des Québécoises, la ministre du Travail et responsable du référendum au Québec s'est fait remettre à sa place par le premier ministre dans les minutes qui ont suivi.

Puisqu'elle ne peut plus afficher ses convictions en public, la ministre du Travail peut-elle au moins s'engager à plaider en privé auprès du premier ministre afin qu'il reconnaisse le résultat du référendum au Québec?

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, je le redis, les Québécois ont le droit d'exprimer clairement, démocratiquement ce qu'ils veulent pour leur avenir et nous entendons respecter ce droit. C'est pourquoi nous sommes assurés que, avec une question claire, les Québécois diront non à la séparation du Québec du reste du Canada.

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, est-ce que la ministre reconnaît que, par sa volte-face, elle renie sa loyauté première envers les Québécoises et les Québécois en leur disant qu'elle ne reconnaît plus l'obligation de respecter le résultat du vote référendaire?

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, qui peut se targuer d'être un vrai Québécois? Quand on lit le préambule du projet de loi, où on dit que nous allons perdre notre identité québécoise si nous demeurons au Canada, pour qui se prennent-ils? Moi, je suis une Québécoise, je suis fière de l'être, puis je vais voter non.

* * *

[Traduction]

LA BOSNIE

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, on parle beaucoup aujourd'hui de la date d'échéance du 30 octobre au Québec, mais le gouvernement est confronté à une autre date

d'échéance importante, qui est le 30 septembre et qui concerne l'avenir de la mission de maintien de la paix en Bosnie. Étant donné les combats violents auxquels on assiste actuellement en Bosnie et le fait que, cet après-midi, M. Boutros Boutros-Ghali a annoncé que les gardiens de la paix devraient quitter la Bosnie, le ministre des Affaires étrangères va-t-il prendre les mesures qui s'imposent et annoncer immédiatement le retrait de nos troupes de Bosnie?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à dire à la députée que les soldats canadiens font tous les jours ce qui s'impose dans cette région du monde. Ils servent dans des conditions extrêmement difficiles pour protéger des civils et les aider à se nourrir. Le Canada et les Canadiens devraient être très fiers de ce que nos soldats font là-bas.

Nous allons mener notre mandat à terme. Il est tout à fait clair que le Canada respectera le mandat qu'il a reçu des parlementaires et que les Canadiens demeureront sur place jusqu'au bout. Nous aurons la chance de discuter avec nos collègues et d'autres pays qui ont des troupes dans cette région du monde de la meilleure chose à faire pour favoriser le processus de paix en cours.

Nous espérons que M. Holbrooke, au nom du groupe de contact, va conclure ses négociations avec les parties en cause dans le but d'établir la paix au profit de toutes les parties dans la région.

● (1500)

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, cela fait des mois que nos troupes sont paralysées. Comme M. Boutros Boutros-Ghali l'a déclaré aujourd'hui, elles ne réalisent pas leur mandat.

Comme le ministre l'a dit, nos soldats sont là pour maintenir la paix seulement. C'est là la seule tâche que nos soldats devraient accomplir, mais il n'y a aucune paix à maintenir. Je demande donc à nouveau au ministre: Pourquoi manquez-vous à votre parole envers nos troupes, les abandonnez-vous. . .

Le Président: Chers collègues, plus tôt, durant la période des questions, j'ai signalé que les députés devaient poser leurs questions par l'entremise de la présidence. Je vous invite à le faire.

Je vais laisser le soin à l'honorable ministre des Affaires étrangères de répondre.

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à dire au député, par votre entremise, que j'ignore où il prend ses renseignements.

Les soldats qui sont là, ceux qui ont servi là-bas et qui sont revenus de Croatie disent tous être fiers de leur participation à une opération de maintien de la paix des Nations Unies comme celle-là, même si elle est extrêmement difficile.

Les troupes canadiennes font partie d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies. Si le secrétaire général décide de mettre un terme à ce mandat, je suis sûr qu'il le fera à la suite des consultations voulues et il est évident que nous donnerons suite aux décisions prises par les Nations Unies.